

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 février 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 138

présenté par

Mme Louwagie, M. Deflesselles, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Valérie Boyer, M. Sermier, M. de la Verpillière, Mme Corneloup, M. Lorion, M. Forissier, Mme Lacroute et M. Viala

-----

**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« économique »,

insérer les mots :

« et touristique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Bien que la France soit la première destination touristique mondiale et que le tourisme soit l'une de nos principales sources de richesses, représentant 7,5 % de notre PIB, il est fondamental d'accorder à ce secteur toute l'attention qu'il mérite. C'est la raison pour laquelle il est indispensable que l'agence participe au développement de l'attractivité touristique de notre pays en soutenant les projets des petites communes notamment.